

Ministres auxquels la Commission fait rapport:  
secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
ministre des Finances

**Commission des relations de travail dans la Fonction publique**

Édifice C.D. Howe  
Tour Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
240, rue Sparks  
(C.P. 1525, succursale B)  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V2

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 990-1800.

La Commission est responsable d'administrer la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, c'est-à-dire les négociations collectives, la procédure des règlements de griefs et le processus d'arbitrage pour l'ensemble de la Fonction publique.

Ministre responsable:  
président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

**Commission du tarif**

Tour Journal Sud  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G7

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 990-2452.

La Commission s'occupe de toute affaire reliée aux biens qui sont sujets aux droits de douane ou d'accise ou qui en sont exemptés.

Ministre responsable:  
ministre des Finances

**Commission du textile et du vêtement**

257, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
(Adresse postale: 235, rue Queen, Ottawa (Ontario)  
K1A 0H5)

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 954-2771.

La Commission du textile et du vêtement effectue des enquêtes afin de déterminer si les importations de produits textiles et de vêtements causent ou menacent de causer un préjudice sérieux à la production et à l'emploi au Canada; elle évalue les projets des producteurs canadiens visant à accroître leur capacité de soutenir la concurrence internationale au Canada; et elle fait des recommandations au gouvernement à savoir si des mesures

spéciales de protection devraient être appliquées contre les importations en question.

Ministre responsable:  
ministre de l'Expansion industrielle régionale

**Commission mixte internationale (CMI)**

Section canadienne  
Édifice Berger  
18<sup>e</sup> étage  
100, rue Metcalfe  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5M1

Bureau régional: Windsor.

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 995-2984.

La Commission mixte internationale, composée de trois commissaires canadiens et de trois commissaires américains, a été créée aux termes du Traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes, afin d'aider à prévenir et à résoudre les différends entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne leur frontière commune. La Commission a, entre autres fonctions, une responsabilité quasi-judiciaire à l'égard des demandes d'approbation d'aménagements qui toucheront les niveaux et les débits des eaux limitrophes et des eaux qui traversent la frontière; elle a aussi le mandat d'enquêter sur les questions que lui soumettent les gouvernements. La CMI s'intéresse également à la qualité de l'eau, aux termes notamment de l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, et elle est chargée d'alerter les gouvernements en cas de pollution atmosphérique dans les régions frontalières.

Sous l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, la Commission possède certaines responsabilités de contrôle sur les installations municipales de traitement des résidus. Elle contrôle aussi ces installations municipales de traitement dans les rivières Red, Rainy et Ste-Croix.

Ministre responsable:  
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

**Commission nationale des libérations conditionnelles**

Administration centrale  
Édifice Sir-Wilfrid-Laurier  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R1

Bureaux régionaux: Vancouver (Burnaby), Saskatoon, Kingston, Montréal et Moncton.

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 995-1308.